



LA NORDIQUE DE SANGATTE
AG du 09 octobre 2025



8^{eme} AG de la Nordique de Sangatte

Au départ



C'est sportif



A l'arrivée



Images générées par l'IA



LA NORDIQUE DE SANGATTE

AG du 09 octobre 2025



Bienvenue à tous

Mr Le Maire Guy ALLEMAND s'excuse de ne pouvoir assister à cette AG car en déplacement.

Mr BRAEMS ADJOINT au Maire s'excuse de ne pouvoir assister à cette AG.

Excusés du comité : Alain PETEROLFF et Jean Marie ALAVOINE.



Ordre du jour

Dernière AG le 21 novembre 2024



- Rapport moral et bilan d'activité.
- Bilan et rapport financier.
- Approbation du rapport d'activité et du rapport financier.
- Elections trésorier(e)
- Mot du président
- Election du nouveau président(e)
- A venir
- Questions diverses.
- Nous terminerons cette réunion par un moment de convivialité.



LA NORDIQUE DE SANGATTE

AG du 09 octobre 2025



Nous sommes une association de Marche Nordique à l'origine dont les avantages sont décrits ci-dessous

Muscles actifs en marche nordique





Rapport moral et bilan d'activité (1)



- Nbre d'adhérents août 2025: → **93**
(99 l'année précédente).
71 adhérents déjà au 06/10/2025
- Répartition : **60 femmes et 33 hommes.**
 - Soit par rapport à l'année précédente:
6 adhérents en moins année 2024/2025





Rapport moral et bilan d'activité (2)



- Poursuite des randonnées toute l'année.
 - Sans interruption les jeudi et dimanche.
 - **Y compris Juillet-Août et pendant toutes les vacances scolaires .**
 - Y compris par mauvais temps sauf si **vigilance orange** par Météo FRANCE
- 3 sorties à la Journée en 2025



Rapport moral et bilan d'activité (3)



Déplacement/sortie à la Journée

-Desvres 22 mai 2025

- Randonnée dans le haut de Desvres et sentier de la Houlette
- 24 adhérents seulement.
- randonnée de 12kms et visite guidée de la faïencerie de DESVRES.
- Visite de l'église catholique St QUENTIN classée.
- Visite de la faïencerie avec un guide financée par l'association.
- Apéritif offert par l'association.
- Repas chez Mémère Harlé





Rapport moral et bilan d'activité (4)



Déplacement/randonnée à la Journée (suite)

-Mont des Cats et Mont Noir 07 septembre 2025.

- Randonnée autour du mont des Cats et du parc Marguerite YOURCENAR.
- 10 kms le matin et 7kms l'après-midi.
- 25 participants.
- restauration au Mont Noir (coté Français)





Rapport moral et bilan d'activité (5)



Déplacement/sortie à la Journée (suite)

-St Joseph Village au Marais de Guines le 28 /09/2025

- Randonnée autour d'Andres.
- 12 kms le matin,
- 25 participant à la marche et 15 au repas.
- restauration au village St Joseph
- Visite du village St Joseph l'après midi





Rapport moral et bilan d'activité (6)



Activités:

- Participation au nettoyage des chemins organisé par la mairie de Sangatte/Blériot et EDEN 62
 - Le 15 mars 2025.
 - Merci à ceux qui ont participé.
 - Nettoyage des sentiers dans les Noires Motte.
- Randonnées organisées sur Tournehen, Licques, Wissant, Caffier, St Tricat, Guines, Coulogne, Foret de Guines, St Inglevert (Labigeois), Bonningues, Bazinghen, Tardinghen, Graveline, Muncq Nieurlet, Rodelinghen(coudrous), Fiennes, marais de Guines, St Inglevert, Bouquehault, etc...



Rapport moral et bilan d'activité (7)



- Formation aux premiers secours des encadrants.

- 8 encadrants et 1 personne du comité ont suivi la formation PSC.
- Formation assurée par les pompiers d'Ardres.
- Participation avec l'association Ferry Longe Côte pour baisser les coûts.
- Délivrance d'un certificat de compétences.
- Participants:
 - Yannick B et M
 - Pierre B
 - Michelle C
 - Alain P
 - Pascal G
 - Fred B
 - Luc P
 - Jean-Luc L



Rapport moral et bilan d'activité (8)



Certificat médical

Textes de l'administration Française

Non affiliée à une fédération sportive

Votre club peut vous demander de fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

Ce n'est pas une obligation légale, mais une condition liée au règlement du club. La fréquence de présentation du certificat est prévue par le règlement interne de cette structure.

Simulation

Le club peut vous réclamer un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée.

Règlement de l'association article 4.1: (aucune adhésion possible sans certificat médical)

Décision du comité: on ne change pas le règlement.



Rapport moral et bilan d'activité (10)



- **Don au Téléthon** 98€. (en novembre 2024)
 - Prévision du don pour octobre 2025: **attente des dernières inscriptions lors de l'AG.**
- **Repas annuel** 27 mars 2025 au restaurant du Cap à Escalles
 - Participation 20€ par l'association
 - Apéritif offert par l'association.
 - Nbr de participants: 52
- **Participation au parcours du cœur** de Blériot le 06 avril 2025.
- **Participation à la fête de la plage** le 21 septembre 2025.



Rapport moral et bilan d'activité (11)



Participation financière de l'association pour les adhérents 2024/2025

-Repas annuel 20€ + apéritif

-déplacement DESVRES

-Visite guidée + apéritif

-Fête de la plage et déplacement au village St Joseph

-Apéritifs

-Ceci est à comparer avec les 25€ (2024/2025) de cotisation annuelle.

A cela il faut ajouter les frais de gestions, assurance, d'AG, rassemblement, etc...

REMERCIEMENTS

Nous arrivons à vous offrir toutes ces activités grâce à:

- Subvention Mairie Blériot/Sangatte.
- cumul depuis plusieurs années.
- La bonne gestion et le dévouement des membres du Comité.



COMITE



COMITE

10 adhérents

- Catherine, Michelle, Yannick M, Yannick B, Jean Marie, Luc , Alain, Pierre, Pascal et Jean Luc



ENCADRANTS



ENCADRANTS

- Sorties des jeudis
 - Yannick B, Luc et Jean Luc
- Sorties des dimanches
 - Nous sommes 8
 - Yannick M, Pierre, Pascal, Luc, Fred, Christophe, Jean Marie et Jean Luc
- Appel à nouveau(x) encadrant(s)



Cotisation annuelle et bulletin d'adhésion



- ❖ Cotisation annuelle année 2025/2026
 - 27 € pour tous.
- ❖ Bulletin d'adhésion:
 - Avec récépissé pour le remboursement mutuelle.
 - Certificat médical demandé. Sauf si moins de 3ans
- ❖ déjà 71 adhésions au 06 octobre 2025



Point important



Site WEB

- Disponible à l'adresse :

lanordiquedesangatte.com

- Les personnes suivantes du comité ont suivi les 2 jours de formation.
 - Michelle, Catherine, Luc, Jean Marie, Yannick M, Alain et Jean Luc
- Vous y trouverez:
 - La prochaine sortie du dimanche.
 - L'adresse de la sortie du jeudi.
 - Les statuts et le règlement.
 - Les photos des différentes sorties. (**correction à venir**)
 - Et encore d'autres choses à découvrir dans le menu.



DIVERS



- partenariat avec INTERSPORT.
Ristourne de 20% dans le rayon randonnée.

Etre convenablement équipé ...



(bonnes chaussures indispensables)





AG du 09 octobre 2025



Rappel sécurité Obligatoire avant chaque randonnée

Conduite à tenir lors d'une marche sur route.

- On marche à gauche de la chaussée.
- On marche en file indienne.
- S'il y a un trottoir on l'utilise à droite ou à gauche
- On suit les consignes du responsable de la sortie.
- Dans le cas d'une route à très faible circulation possibilité de:
 - marcher côte à côte par groupe de 2.
 - mais retour à la file indienne si véhicule.

Conduite à tenir pour une traversée de route.

- On utilise les passages protégés s'il y en a.
- Sinon on attend de se regrouper pour traverser ensemble.

Les personnes du comité ont une trousse de premiers secours,
une crème apaisante piqûre et une pince retire tiques.
des personnes du comité possèdent une couverture de survie.



AG du 09 octobre 2025



ASSURANCE et Règlement

L'association est assurée chez GENERALI Calais

En cas de chute d'un adhérent : c'est sa responsabilité civile qui doit être engagée, sauf le cas où le responsable de sortie ne suit pas les instructions préfectorales, fait acte d'une action intentionnelle en dehors d'une activité liée à la marche (ex escalade, saut etc.)

L'adhérent(e) est tenu(e) de respecter le règlement intérieur et de suivre les instructions du responsable de sortie.

Article 4.2 – DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les adhérents doivent être personnellement assurés en responsabilité civile. De plus nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée.

ARTICLE 5.3 RESPONSABILITÉ DES PRATIQUANTS

Signaler à l'animateur tout problème de santé qui pourrait se révéler un handicap pendant l'activité.

Connaître ses limites,

Emprunter les trottoirs, les passages piétons.

Marcher sur l'accotement ou sur le côté gauche de la chaussée (sauf instructions de l'animateur) et en file indienne sur route.

Serrer à droite en cas de croisement (cavalier, vélo, jogger...) sur les chemins.

Attendre les instructions de l'encadrement pour traverser les chaussées. Se conformer à la signalisation.

Respecter la nature en ne laissant aucun déchet :

Dans tous les cas, écouter et appliquer les consignes de l'animateur.



AG du 09 octobre 2025



Règlement

Article 6.1 ENCADREMENT DES ADHÉRENTS :

La responsabilité de l'association n'est engagée que sur le parcours défini et dans la mesure où l'adhérent respecte les consignes de sécurité écrites et orales. Ainsi que le règlement,

L'animateur de la sortie prévue, est le seul habilité à prendre les décisions qui s'imposent. **Il peut refuser tout participant dont il juge l'équipement et le comportement inadapté au parcours proposé,**

Tout participant qui quitte le groupe doit prévenir l'animateur,

La marche nordique étant tonique, elle demande une bonne condition physique et une aptitude à suivre un rythme plus soutenu que la randonnée.



AG du 09 octobre 2025



Sécurité

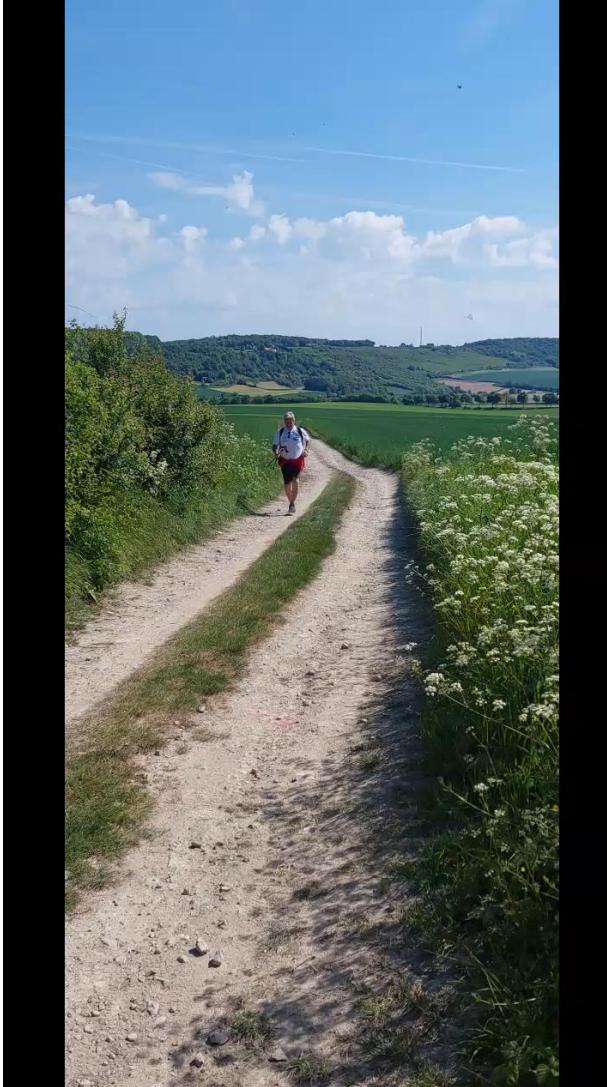
**Attention en période de chasse,
Le port du gilet jaune est obligatoire.
ou complété par bandeau fourni par l'association**





Rapport moral et bilan d'activité (9)

Des adhérents en forme





Bilan et rapport financier

arrêt des comptes au 30 septembre 2025



DEPENSES		RECETTES	
CHARGES ADMINISTRATIVES (assurance- téléphone-site web-frais bancaires)	483,83	REPORT N-1	1813,16
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (fournitures de bureau-frais de déplacement)	77,3	ADHESIONS 2024/2025 (93X25)	2325
FRAIS DE MISSION-RECEPTIONS (obsèques-réunion de bureau- Apéritif fête de la plage)	112,5	SUBVENTION MAIRIE	250
REPAS ANNUEL	951,5		
FRAIS AG 2024 (Buffet)	260,89		
SORTIES A LA JOURNEE (Desvres)	230		
MATERIEL RANDO (Bandéaux-Trousse secours)	1091,5		
FORMATION SECOURS	482,43		
TELETHON	91		
TOTAL DEPENSES	3780,95		
SOLDE POSITIF	607,21		
TOTAL	4388,16	TOTAL RECETTES	4388,16

LIVRET A

depuis la création de l'association 6000 Euros y ont été placés, 2000 Euros ont été transférés sur le compte courant pour financer le repas annuel 2025. 274,89 Euros d'intérêts sont comptabilisés sur ce compte.

En conclusion à ce jour **4274,89** Euro sur le livret A



Postes à pourvoir



BUREAU

- Remplacement du poste de Trésorière.
 - Sortant **Michelle CORNU**
 - se présente **Pierre BREMESCH**

VOTE



Mot du président



Mot du président sortant



Postes à pourvoir



BUREAU



- Remplacement du Poste de Président.

- Sortant Jean Luc LANG
- Se présente Pascal GRARE

- **VOTE**



à venir



- Don au Téléthon prévu début octobre 2025 (1€ par adhérents)
- Participation au Téléthon.
- Poursuite de l'activité en fonction des décisions du comité:
 - Repas, sorties journée, rassemblement etc...
 - Des idées de randonnées, visites ?

|



AG du 09 octobre 2025



Questions diverses ?



AG du 09 octobre 2025



pot de l'amitié
offert par l'association.